

# Décision modificative n°1

**Rapporteur** : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 27/08/03	favorable	séance du 26/09/03	favorable

## Préambule

*Afin d'articuler au mieux les ajustements de crédits proposés en Décision Modificative n°1, il est proposé de conserver le niveau de recours à l'emprunt du budget annexe Transport tel qu'il apparaît après le vote du Budget Supplémentaire, de « jouer » sur le montant de la subvention d'équilibre et de réduire autant que nécessaire le recours prévisionnel à l'emprunt du budget principal 2003 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.*

### **1. Budget principal - Section d'investissement**

#### **a) Équipements sportifs et culturels (fonction 40 et 33)**

##### Recettes :

Il est proposé de transférer une partie des crédits initialement prévus pour les travaux d'aménagement de la Malate vers la ligne Etudes de ce même projet :

- 2314.40 : - 78 200 €.
- 2031.40 : + 78 200 €.

#### **b) Transports (815)**

En raison du gel budgétaire des crédits de l'Etat dans le financement de nombre de projets liés notamment au transport, il est proposé, tant sur le budget principal que sur le budget annexe, de supprimer les recettes concernées par ce retrait tout en conservant les grands équilibres budgétaires par le report ou la suppression des dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Ces opérations d'ajustement sur la compétence Transport sont réalisées globalement sur le budget principal et sur le budget annexe.

##### Dépenses :

- 2031.815 « Etudes d'investissement » : - 229 000,00 €.

Il est proposé de supprimer dans le budget 2003 et de reporter sur 2004 la réalisation de la fusion / extension des 2 PDU de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au titre de la loi SRU (- 179 000 €) et l'étude visant à définir l'opportunité et la faisabilité de créer un pont en 2 voies sur les lignes SNCF dans le prolongement du Chemin Français. (- 50 000 €)

- 2314.815 « immobilisations en cours sur sols d'autrui » : - 863 000 €.

Il est proposé de supprimer dans le budget 2003 et de reporter sur 2004 la réalisation d'aménagement de priorités aux transports en communs aux carrefours à feux sur Besançon (- 75 000 €) et les travaux de construction de voie en site propre sur TEMIS/ Epitaphe (- 550 000 €), et de réduire les crédits 2003 des travaux sur la voie en site propre des « Hauts du Chazal » (- 238 000 €)

### Recettes :

Au titre des recettes à recevoir de l'Etat sur les opérations d'investissement, il est proposé de modifier les crédits comme suit :

- sur la fusion/ extension des PDU : - 75 000 €
- sur l'étude Chemin Français : - 17 500 €
- sur les aménagements de voirie : - 83 650 €
- sur les aménagements de carrefours à feux : - 26 250 €
- sur la réalisation de voie en site propre TEMIS : - 192 500 €
- sur la réalisation de voie en site propre HAUTS DU CHAZAL : - 267 750 €
- sur l'étude Schéma 2 Roues (ATSR) : + 15 550 € (contribution de 35 à 70%)

L'ensemble des recettes est donc modifié comme suit :

Montant initial :	686 100 €
Réduction :	662 650 €
Complément :	15 550 €
Montant après DM1 :	39 000 €

### **c) Économie (90)**

Pour des raisons d'affectation de crédit pour l'acquisition de terrain pour la Maison des Microtechniques sur la bonne imputation comptable, il est proposé le transfert suivant :

- compte 2031.90 « Études » (partie des crédits initiaux de cette opération) : - 168 000 €
- compte 2111.90 « Acquisition de terrains » : + 168 000 €

## **2. Budget principal - Section de fonctionnement**

### **a) Equipements sportifs et culturels (fonction 40 et 33)**

#### Dépenses :

Un crédit de 10 000 euros, en dépenses, avait été prévu en chapitre 65, à des fins de participation à des projets de secteurs, tant dans le domaine Equipements Sportifs que dans celui des Equipements Culturels.

La nomenclature M14 distingue ces deux fonctions réunies au sein de la compétence Equipements Sportifs et Culturels.

Au regard des subventions déjà notifiées, il est proposé de répartir ce crédit entre les deux fonctions 33 "Culture" et 40 "Sports".

- 6574.33 : - 5 000 €.
- 6574.40 : + 5 000 €.

### **b) Transports (815) (voir section d'investissement)**

#### Dépenses :

- 65714.815 « subvention d'investissement aux communes » : - 10 000,00 €. Suite à la délibération du 2 juillet 2003 portant sur la contribution apportée à la ville de Besançon sur l'étude concernant la programmation des pôles multimodaux, le montant de la subvention est porté à 15 000 €.
- 67441.815 « subvention d'équilibre au budget annexe » : + 81 600,00 €. (cf.budget annexe transport)

Recettes :

- 7471.815 « subvention à recevoir de l'Etat » : - 12 600,00 € ; suppression de la subvention attendue de l'Etat sur la gestion des parkings relais.

**c) Tourisme (95)**

Dépenses :

- Lors du vote du Budget Primitif 2003, un crédit de 81 435 € avait été ouvert afin de participer au fonctionnement du SM Nancray ; un crédit complémentaire de 70 000 €, dans le cadre du programme CITE avait été provisionné afin de contribuer au financement des investissements, notamment la construction d'une cafétéria.

Il s'agit de procéder au transfert de crédit entre la ligne « CITE » et la ligne consacrée au financement des investissements du SM Nancray.

65755.95 « fonds de concours aux groupements » : + 70 000,00 €

65754.824 « fonds de concours aux communes » (enveloppe CITE): - 70 000,00 €.

- Nous avons reçu un appel à contribution de la ville de Besançon sur le financement de la rénovation du parc zoologique de la Citadelle pour 90 707 € ; il s'agit d'une subvention décidée en 1999 et non réinscrite depuis, mais prévue dans la Charte d'Agglomération. Il est proposé de régulariser les crédits 2003 :

65714.95 « subvention d'investissement aux communes » : + 90 707,00 €.

**3. Budget principal - Nouvel équilibre budgétaire.**

Au regard des propositions présentées ci-dessus, l'équilibre budgétaire et donc le recours prévisionnel à l'emprunt est modifié comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	BP + BS	DM 1	TOTAL	BP + BS	DM 1	TOTAL
Fonctionnement	62 502 735,41	162 307,00	62 665 042,41	63 467 108,06	- 12 600,00	63 454 508,06
Autofinancement	964 372,65	- 174 907,00	789 465,65			
<b>TOTAL</b>	<b>63 467 108,06</b>	<b>- 12 600,00</b>	<b>63 454 508,06</b>	<b>63 467 108,06</b>	<b>- 12 600,00</b>	<b>63 454 508,06</b>
Investissement	28 707 292,39	- 1 092 000,00	27 615 292,39	14 681 803,85	- 647 100,00	14 034 703,85
Autofinancement				964 372,65	- 174 907,00	789 465,65
Emprunt				13 061 115,89	- 269 993,00	12 791 122,89
<b>TOTAL</b>	<b>28 707 292,39</b>	<b>- 1 092 000,00</b>	<b>27 615 292,39</b>	<b>28 707 292,39</b>	<b>- 1 092 000,00</b>	<b>27 615 292,39</b>

Le virement entre sections (autofinancement) est réduit de 174 907,00 euros. Le montant de l'autofinancement s'élève donc à 789 465,65 euros. Le recours à l'emprunt prévisionnel est réduit de 269 993 euros, le nouveau montant est de 12 791 122,89 euros.

#### 4. Budget annexe Transports – Section d'investissement.

##### Dépenses :

Afin d'affecter la réalisation d'un logiciel pour le poste central urbain (Jerzy) et l'acquisition des logiciels de gestion des WAP périurbains sur la bonne ligne budgétaire avec les crédits suffisants, il est proposé les transferts suivants :

- 2183.815 « matériel de bureau et informatique » : - 110 000,00 €
- 2138.815 « ouvrages d'infrastructures » : - 97 930,00 € (suppression des achats de bornes TEMPOS)
- 2031.815 « Études » : - 33 000,00 €
- 205.815 « concessions, licences, brevets, logiciels » : + 240 930,00 €

##### Recettes :

- 1381.815 "subventions à recevoir de l'Etat" : - 131 600,00 euros, correspondant à la suppression de tous les financements de l'Etat prévus en 2003 (WAP, poteaux d'arrêts, abribus, terminus,...)

#### 5. Budget annexe Transports – Section de fonctionnement

##### Dépenses :

Il est proposé de réduire les crédits ouverts pour la communication de 50 000 € car seule une communication sur les produits GINKO est réalisée et non, comme en 2002, une communication globale et institutionnelle sur le réseau.

- 6237.815 « matériel de bureau et informatique » : - 50 000,00 €

#### 6. Budget annexe Transport – Nouvel équilibre budgétaire.

	DEPENSES			RECETTES		
	BP + BS	DM 1	TOTAL	BP + BS	DM 1	TOTAL
Fonctionnement	34 020 217,42	- 50 000,00	33 970 217,42	34 109 500,00	+ 81 600,00	34 191 100,00
Autofinancement	89 282,58	+ 131 600,00	220 882,58			
<b>TOTAL</b>	<b>34 109 500,00</b>	<b>+ 81 600,00</b>	<b>34 191 100,00</b>	<b>34 109 500,00</b>	<b>+ 81 600,00</b>	<b>34 191 100,00</b>
Investissement	6 745 775,81	0,00	6 745 775,81	6 656 493,23	- 131 600,00	6 524 893,23
Autofinancement				89 282,58	+ 131 600,00	220 882,58
<b>TOTAL</b>	<b>6 745 775,81</b>	<b>0,00</b>	<b>6 745 775,81</b>	<b>6 745 775,81</b>	<b>0,00</b>	<b>6 745 775,81</b>

La subvention d'équilibre, qui vient financer la section de fonctionnement, doit être augmentée de 81 600 €. (Rappel : sans TVA)

Le recours à l'emprunt prévisionnel n'est pas modifié.

#### Recours à l'emprunt (hors ICNE « intérêts courus non échus

	Reports	Budget primitif	Budget supplémentaire	Décision Modificative n°1	TOTAL
Budget principal		13 415 724,83	- 354 608,94	- 269 993,00	12 791 112,89
Budget annexe	1 585 496,84	1 917 400,00	- 43 131,67		3 459 765,17
<b>TOTAL</b>	<b>1 585 496,84</b>	<b>15 333 124,83</b>	<b>- 416 740,61</b>	<b>- 269 993,00</b>	<b>16 250 888,06</b>

Au regard de la délibération du 21 mars 2003 et en s'appuyant sur la démarche de Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement en préparation, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est autorisé à lancer les consultations nécessaires auprès des établissements bancaires en vue de contracter les emprunts des années 2003 à 2006 et à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Cette consultation porte, pour la période, sur un montant de 33 millions d'euros.

Une information en Conseil sera faite afin de présenter la ou les propositions retenues.

**A la majorité, 1 voix contre et 8 abstentions, le Conseil de Communauté valide la Décision Modificative n°1.**

Pour extrait conforme,

Le Président